

Décision
n° 2024_09_ST

Objet : MAPA 06-2024. Réhabilitation et extension groupe scolaire Bois du Fay – LOT 18b travaux VRD pour raccordement des installations provisoires de bungalows et création de cours provisoires.

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10/07/2021, relatif à la modification des délégations consenties au Maire par le conseil,

Considérant la consultation lancée dans le cadre du code de la commande publique et le rapport d'analyse des offres, désignant la société **SOMMA** comme économiquement la plus avantageuse et la mieux disante au vu de l'application des critères fixés dans le Règlement de la Consultation.

Décide

Article 1er :

D'attribuer et de signer le marché de travaux N°06-2024 - LOT 18b pour les travaux de raccordement des installations provisoires de bungalows et création de cours provisoires durant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bois du Fay.

- Avec la société **SOMMA**, sise Domaine Saint Paul – 102 Route de Limours – 78470 Saint Rémy Lès Chevreuse.
- Pour un montant de 228 502,32€ TTC (190 418,60€ HT), ainsi que tous documents afférents à ce marché, y compris les éventuels avenants dans la limite des 5%.
- Pour une durée estimée à 18 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2 :

Les crédits seront portés au budget de l'exercice 2024

Fait au MESNIL SAINT-DENIS, le 28 mai 2024.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi
en Sous-Préfecture, le 31 MAI 2024
et de la publication, le



Christophe BUHOT
Maire



Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :

2024_09_ST MAPA 06-2024 LOT18b

Mis en ligne le 31/05/2024 à 11h51

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-078-217803972-20240528-2024_09_ST-